

Cote du document: EB 2020/129/R.30
Point de l'ordre du jour: 10 a)
Date: 9 mars 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action

Rapport annuel de situation – 2019

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bambis Constantinides
Directeur
Bureau de l'audit et de la surveillance
téléphone: +39 06 5459 2054
courriel: c.constantinides@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-neuvième session
Rome, 20-21 avril 2020

Pour: **Examen**

Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action: Rapport annuel de situation – 2019

I. Introduction

1. Déterminée à améliorer la disponibilité, la pertinence, l'accessibilité et l'actualité des informations transmises aux parties prenantes du FIDA, la direction a présenté au Conseil d'administration, à sa session de décembre 2017, le document intitulé "Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action" (EB 2017/122/R.29/Rev.1). Le Conseil d'administration a accueilli favorablement ce plan et s'est félicité que la direction se soit engagée à présenter chaque année un rapport de situation.
2. Dans les mois qui ont suivi, sous la conduite de la Division des politiques et des résultats opérationnels (OPR), la direction a mis en place un solide dispositif de suivi de l'exécution des mesures prévues. OPR a évalué l'état d'avancement du plan avec les responsables chargés de sa mise en œuvre au sein des divisions et a mis en ligne tous les mois, sur l'intranet du FIDA, des informations actualisées à cet égard, dans le cadre du dispositif de suivi des engagements souscrits au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11).
3. Le premier rapport de situation faisait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan à la fin de l'année 2018; le présent rapport rend compte de la situation au 31 décembre 2019. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a procédé à un examen indépendant des informations actualisées fournies par OPR, et il a mené des activités d'audit complémentaires lorsqu'il a estimé nécessaire de procéder à des vérifications.

II. Résumé

4. Au 31 décembre 2019, d'importantes mesures avaient été prises pour mettre en œuvre, en substance, les 22 initiatives énumérées dans le Plan d'action. Des informations détaillées sur l'avancement des travaux figurent en annexe. AUO a estimé que les informations communiquées par la direction (voir la dernière colonne du tableau joint en annexe) brossaient un tableau fidèle de l'état d'avancement des initiatives. AUO a émis sa propre évaluation (notes insérées dans le rapport de situation de la direction) là où il estimait utile d'apporter des précisions complémentaires. Sur les six mesures qui étaient "en cours" à la fin 2018, une a été traitée en 2019 et est à présent considérée exécutée, tandis que les cinq autres, qui par nature appellent un suivi permanent, ont été classées dans la catégorie "traitée (mesure permanente)"¹.

Opérations

5. Toutes les mesures en souffrance qui concernent la participation du FIDA à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide sont à présent traitées en substance. Citons notamment le téléchargement automatisé des données sur les projets et les transactions de décaissement, les mesures prises pour promouvoir la transparence parmi les partenaires d'exécution du FIDA et l'élaboration d'un cadre pour recueillir les retours d'information des parties prenantes. Pour donner suite aux mesures relatives à l'information sur le Système d'allocation fondé sur la

¹ AUO a introduit la catégorie "traitée (mesure permanente)" pour mieux rendre compte de l'état d'avancement de certaines mesures. En particulier, une mesure est classée dans la catégorie "traitée (mesure permanente)" lorsque les principaux éléments ou la structure nécessaires ont été mis en place, mais que la mise en œuvre concrète de la mesure passe par une action continue ou récurrente (chargement périodique ou automatisé de données, par exemple) ou lorsque les décisions politiques ou les changements systémiques requis ont été adoptés, mais que leur pleine application exige l'introduction d'une approche graduelle / transversale.

performance et à la création d'un tableau de bord des opérations disponible en accès public, des outils informatiques spécialisés ont été mis au point (voir www.ifad.org/fr/web/operations/operations-dashboard).

Gestion des ressources financières et humaines

6. AUO a confirmé que des informations sur les tendances financières étaient régulièrement publiées et affichées sur le site web du FIDA, par le biais d'une nouvelle page consacrée aux questions financières – <https://www.ifad.org/fr/financial-indicators-and-trends> – et d'un tableau de bord des risques institutionnels du FIDA.

Plan d'action pour la transparence: état d'avancement de l'exécution en 2019

	Mesure à prendre et division responsable (comme indiqué dans le document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	Calendrier d'exécution et application rétroactive (aux termes du document EB 2017/122/R.29/Rev.1)	Situation au 31 décembre 2019 (selon l'évaluation d'AJO)	État d'avancement selon les divisions responsables et l'évaluation d'AJO
	Opérations			
1	<p>Automatiser le système actuel de téléchargement des données vers le site d'enregistrement de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) puis y ajouter des données sur les projets et les transactions de décaissement, avec des liens vers les documents de projet [Division des politiques et des résultats opérationnels (OPR)].</p>	<p>La phase I est achevée.</p> <p>La phase II sera mise au point dans le courant de 2017.</p> <p>Une phase III, au titre de laquelle les résultats pourraient être intégrés, sera envisagée; il faudra, pour cela, que le Système de gestion des résultats opérationnels soit pleinement développé et opérationnel.</p>	<p><i>Traitée en 2019 (mesure permanente)</i></p>	<p>La phase II est opérationnelle depuis le deuxième trimestre 2018.</p> <p>Au cours de la phase III, l'architecture automatisée a été mise en place en vue de l'ajout de données supplémentaires. Les travaux sont à présent achevés et l'obligation de publication des données et informations est respectée.</p> <p>AJO a confirmé que les données pertinentes étaient automatiquement téléchargées sur le site d'enregistrement de l'IITA et étaient accessibles depuis le site web du FIDA grâce à un lien vers le portail de développement D-Portal.</p>
2	<p>Encourager les gouvernements et les partenaires d'exécution à publier sur la base de données de l'IITA les données financières et les données sur les résultats en rapport avec les programmes appuyés par le FIDA (OPR):</p> <p>Expliquer comment le FIDA encourage l'adoption de normes similaires par les partenaires d'exécution.</p> <p>Expliquer comment le FIDA peut faire plus dans la programmation, en particulier comment la transparence peut améliorer les résultats en matière de développement, par exemple dans l'Initiative pour un financement agricole ouvert (Open Ag) dirigée par InterAction, où l'information sur les investissements agricoles est rendue accessible.</p>	<p>Ces mesures seront progressivement mises en œuvre au cours de la période de FIDA11.</p>	<p><i>Traitée en 2019 (mesure permanente)</i></p>	<p>Le FIDA publie déjà des données relatives aux décaissements sur le site de l'IITA. Les données des résultats des projets sont intégralement publiées sous la forme de rapports de supervision relatifs aux projets. Les nouvelles procédures opérationnelles en matière de stratégies de pays (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019) indiquent que celles-ci doivent préciser comment améliorer la transparence des pouvoirs publics grâce à la mise en place au niveau des projets de mécanismes permettant aux bénéficiaires de faire connaître leurs observations accompagnés de mécanismes permettant de répondre efficacement aux doléances.</p> <p>AJO a confirmé que les procédures relatives aux stratégies de pays publiées en mai 2019, disponibles sur le site web du FIDA, comprennent une partie descriptive encourageant les pouvoirs publics et les partenaires d'exécution à promouvoir la transparence grâce aux retours d'information des bénéficiaires. Cette partie descriptive est incluse dans tous les Programmes d'options stratégiques pour le pays présentés en 2019 et sera systématiquement ajoutée au cours de FIDA11. En outre, OPR prend des mesures en vue de l'octroi d'un don, à l'issue d'un processus concurrentiel,</p>

				afin d'aider les pouvoirs publics et les partenaires d'exécution à communiquer leurs données sur les résultats. Considérant que les principaux éléments nécessaires à l'application de cette mesure ont été mis en place, AUO a estimé que ce point était "traité", tout en reconnaissant que la mise en œuvre de dispositions supplémentaires permettrait d'améliorer encore la transparence dans ce domaine.
3	Faire apparaître la localisation géographique des opérations du FIDA grâce à des cartes facilement accessibles sur le site web du FIDA (OPR).	<p>Les données de localisation disponibles pour tous les projets passés et en cours seront rendues publiques.</p> <p>La mise au point de la plateforme en ligne (sous la direction d'OPR et de la Division des technologies de l'information et des communications [ICT]) débutera en 2018. Cette mesure sera mise en œuvre durant l'année 2018.</p>	Traitée en 2018 (mesure permanente)	<p>Les zones dans lesquelles les projets du FIDA sont mis en œuvre sont désormais publiées sur le registre de l'IITA et présentées sur le portail de développement D-Portal ainsi que sur le site web du FIDA sous forme de cartes interactives. La collaboration entre OPR, ICT et la Division de la communication (COM) a permis d'honorer cet engagement.</p> <p>AUO a confirmé que le site web du FIDA affichait désormais les zones visées par les projets et que ces informations étaient régulièrement mises à jour.</p>
4	Fournir au Conseil d'administration des informations supplémentaires sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), notamment sur les engagements effectifs des pays dans le programme de prêts et dons (OPR).	<p>L'amélioration de l'information a débuté au cours de la période de FIDA10.</p> <p>La mise au point du système automatisé (dirigée par OPR et ICT et appuyée par COM) débutera en 2018.</p>	Traitée en 2019 (mesure permanente)	<p>La rédaction du manuel sur le SAFP est achevée.</p> <p>Les modules de calcul des allocations et de création de scénarios sont achevés.</p> <p>La direction a informé le Conseil d'administration des allocations accordées au titre du SAFP en décembre 2019, conformément à l'usage.</p> <p>Au cours de la période de reconstitution des ressources, le Conseil reçoit des informations sur les réaffectations approuvées au profit des pays, tandis qu'à la fin du cycle de reconstitution des ressources, une fois que le programme de prêts et dons est pleinement exécuté, il se voit remettre une analyse comparative complète recensant les pays qui ont versé / réceptionné des fonds.</p> <p>AUO a confirmé que le module de calcul, le module de création de scénarios et le manuel du SAFP avaient bien été mis au point et que des informations sur les allocations et les engagements effectifs des pays avaient été transmises au Conseil d'administration dans différents documents.</p>

5	Diffusion (sur le web) des rapports d'achèvement de projet par OPR.	La mise en œuvre débutera en 2018.	Traitée en 2018 (mesure permanente)	De nouvelles procédures et des modèles de diffusion des rapports d'achèvement de projet (RAP) sont en place, de même qu'un outil permettant de suivre la soumission et la diffusion des RAP; cette mesure a été mise en place en juillet 2018. AUO a confirmé que les RAP sont à présent diffusés régulièrement et qu'ils peuvent être consultés sur le site web du FIDA.
6	Élaborer un tableau de bord institutionnel contenant les plus récentes données disponibles sur la performance et les résultats des opérations appuyées par le FIDA, et entièrement accessibles par l'intermédiaire du site web du FIDA (OPR).	Des mesures seront prises en 2018 pour certaines exigences concernant l'établissement de rapports. Il sera nécessaire, pour une mise en œuvre intégrale, de recenser les exigences spécifiques.	Exécutée en 2019	Le tableau a été achevé et livré au premier trimestre 2019. AUO a confirmé que le tableau de bord institutionnel, alimenté par des données tirées des opérations du FIDA (Système de gestion des résultats opérationnels) et des systèmes financiers (Flexcube), avait été élaboré et qu'il était consultable sur le site web du FIDA, sous l'onglet Transparence et responsabilité.
7	Élaborer une stratégie pour le retour d'information de la part des bénéficiaires: où et quand l'utiliser dans la programmation; comment assurer une boucle de rétroaction efficace pour permettre aux projets d'apprendre et de s'adapter; et comment on peut l'utiliser pour vérifier les résultats et assurer une surveillance accrue de la façon dont les fonds sont dépensés (OPR).	Cette mesure sera mise en œuvre durant la période de FIDA11.	Traitée en 2019 (mesure permanente)	Le Cadre des retours d'information opérationnels des parties prenantes a été approuvé par le Conseil d'administration à sa session de décembre 2019 et sera mis en œuvre dès 2020. AUO a confirmé que le Cadre des retours d'information opérationnels des parties prenantes avait été approuvé par le Conseil d'administration à sa session de décembre 2019 et qu'il pouvait être consulté sur le site web du FIDA.
8	Rapports supplémentaires au Comité d'audit et, le cas échéant, au Conseil d'administration sur les mécanismes de gestion financière, les faits nouveaux, les informations diffusées et les résultats des opérations (Division des services de gestion financière [FMD]).	Le premier rapport annuel enrichi sera présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit.	Traitée en 2018 (mesure permanente)	Le premier rapport annuel enrichi a été présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit. La même démarche sera appliquée pour tous les rapports ultérieurs. AUO a confirmé que ce format enrichi était maintenu dans les rapports annuels transmis au Comité d'audit.
9	Diffusion des catégories de revenu et des conditions de financement des emprunteurs (FMD).	La diffusion des conditions de financement et de la catégorie de revenu des emprunteurs se fera sur le site web du FIDA à partir de FIDA11.	Traitée en 2018 (mesure permanente)	Une nouvelle page du site du FIDA consacrée aux données relatives aux prêts (https://www.ifad.org/web/guest/lending-data) a été mise en ligne afin de préciser, pour chaque pays, la catégorie de revenu, les conditions de prêt et la monnaie dans laquelle les prêts sont libellés. AUO a confirmé que les données relatives aux prêts étaient régulièrement mises à jour et disponibles sur le site web du FIDA.

10	Publier une série de notes d'information sur les produits et les conditions du FIDA, y compris les prêts dans une monnaie unique (FMD).	Les notes d'information/de produit seront publiées sur le site web du FIDA à partir de FIDA11.	Traitée en 2018 (mesure permanente)	Des fiches produit sur les prêts en une seule monnaie et les principes de base de la tarification des prêts sont disponibles sur le site web du FIDA dans les quatre langues officielles du Fonds. De même, les informations concernant les nouveaux produits seront rendues publiques. AUO a confirmé que les informations relatives aux produits et aux conditions du FIDA étaient régulièrement mises à jour et disponibles sur le site web du FIDA.
11	Diffusion (sur le web) des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets (FMD).	Le nouveau cadre sera présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit pour examen et à la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration (décembre 2017) pour approbation. Sous réserve de l'approbation du Conseil, la décision de publication des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets entrera en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018 et sera mise en œuvre progressivement jusqu'au 31 décembre 2018, date à partir de laquelle la diffusion deviendra obligatoire.	Traitée en 2018 (mesure permanente)	À l'issue de la période d'objection de six mois accordée aux emprunteurs – du 1 ^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 – le FIDA a commencé à publier systématiquement tous les rapports d'audit satisfaisants au terme du processus obligatoire d'examen et de validation par FMD. Au 31 décembre 2018, 34 rapports d'audit de projet avaient été publiés sur le site web du FIDA. AUO a confirmé que les rapports d'audit externe des projets étaient régulièrement publiés et que le nombre de rapports disponibles sur le site web du FIDA avait sensiblement augmenté.
Gestion des ressources financières et humaines				
12	Fournir au Comité d'audit et au Conseil d'administration des informations sur les risques institutionnels et les pratiques de gestion des risques (Bureau de la Présidence et de la Vice-Présidence [OPV]).	La direction proposera au Comité d'audit et au Conseil d'administration diverses options en vue de l'actualisation périodique des risques institutionnels et des pratiques de gestion des risques à la cent quarante-sixième réunion du Comité.	Traitée en 2018 (mesure permanente)	À compter de janvier 2019, le tableau de bord des risques est présenté pour examen au Comité d'audit quatre fois par an, ainsi qu'à chaque session du Conseil d'administration, pour information seulement. Lors de la session de décembre 2018 du Conseil d'administration, la direction a fourni des données actualisées sur la gestion des risques institutionnels. Le cadre de gestion des risques institutionnels du FIDA est un document évolutif et AUO a confirmé que des informations sur les risques institutionnels et les pratiques de gestion des risques étaient régulièrement communiquées au Comité d'audit et au Conseil d'administration.
13	Diffuser des informations complémentaires sur les évolutions financières importantes (Division de la comptabilité et du contrôle [ACD]). La performance financière du FIDA, sa position et ses flux de trésorerie sont présentés, avec des notes explicatives détaillées, dans les états financiers annuels vérifiés. Ceux-ci	Avec certaines améliorations de l'information, ces données peuvent être rendues facilement accessibles sur une page web distincte spécialement créée pour les questions financières. La conception des tendances à publier s'est achevée comme prévu au premier	Traitée en 2019 (mesure permanente)	La conception des tendances à publier est achevée et la nouvelle page web sur les questions financières a été mise au point et est à présent disponible sur le site web du FIDA. Le site a été alimenté à l'aide de données supplémentaires et est mis à jour chaque semestre.

	<p>trimestre 2018, et une nouvelle page web sur les questions financières a été conçue et mise en ligne sur le nouveau site intranet. Il est prévu d'achever la mise en place de la diffusion de l'ensemble des tendances et des données à publier au plus tard au troisième trimestre 2018.</p>		<p>En outre, certains indicateurs clés de performance sont intégrés au tableau de bord des risques institutionnels du FIDA et présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration à chacune de leurs sessions.</p> <p>AUO a confirmé que des informations sur les tendances financières étaient régulièrement publiées et disponibles sur le site web du FIDA.</p>
<p>14 Élément des directives institutionnelles concernant la passation des marchés et les voyages (y compris les informations relatives aux taux des indemnités journalières de subsistance) (Division des services administratifs [ADM]).</p> <p>Le FIDA publiera sur son site web les sections pertinentes des Directives relatives à la passation des marchés et aux voyages, en plus des informations déjà disponibles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. La direction communiquera également les taux de l'indemnité journalière de subsistance sur la plateforme à accès restreint réservée aux États membres.</p>	<p>ADM et COM œuvreront de concert à la diffusion de l'information complémentaire sur les procédures de passation des marchés institutionnels d'ici au 31 janvier 2018 sur le site web du FIDA.</p> <p>La diffusion des informations concernant les indemnités journalières de subsistance peut intervenir, ainsi que l'a autorisée la Commission de la fonction publique internationale.</p>	<p>Exécutée en 2018</p>	<p>Certaines sections des Directives relatives à la passation des marchés et du Manuel relatif aux voyages ont été publiées sur le site web du FIDA.</p> <p>Les montants de l'indemnité journalière de subsistance sont désormais publiés sur la plateforme interactive réservée aux États membres dans la section consacrée aux questions fréquemment posées:</p> <p>https://webapps.ifad.org/members/faq.</p>

15	<p>Diffusion de certains éléments d'importantes orientations en matière de ressources humaines présentant un intérêt public potentiel (Division des ressources humaines [HRD]).</p> <p>HRD est dépositaire d'une grande quantité d'informations sensibles et confidentielles, ce qui limite sa capacité à diffuser ou à publier des données. La Politique en matière de ressources humaines du FIDA est déjà publiée sur le site web de l'institution, puisqu'il s'agit d'un document du Conseil d'administration (EB 2004/82/R.28/Rev.1). Les règles et procédures en matière de ressources humaines n'ont pas été diffusées et sont communiquées individuellement aux membres du personnel nouvellement recrutés. Un résumé du Code de conduite pour le personnel du FIDA sera communiqué dans le cadre du Plan d'action pour la transparence.</p>	Un résumé du Code de conduite du FIDA sera publié sur le site web de l'institution d'ici au premier trimestre 2018.	Exécutée en 2018	En juillet 2017, un résumé du Code de conduite a été publié sur le site web du FIDA dans les quatre langues officielles.
16	<p>Diffusion des procédures concernant les lanceurs d'alerte (Bureau de la déontologie [ETH]).</p> <p>Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte seront publiées sur le site web du FIDA, en même temps que les informations sur les canaux confidentiels de soumission des plaintes.</p> <p>Les procédures visent à prévenir les représailles en introduisant un mécanisme robuste pour le traitement d'allégations de faute lourde ou de faute professionnelle.</p>	Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte seront publiées sur le site web du FIDA d'ici à novembre 2017.	Exécutée en 2018	Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte ont été publiées sur le site web du FIDA en novembre 2017 dans les quatre langues officielles.
Information aux organes directeurs et surveillance interne				
17	<p>Soumission du Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) aux sessions d'avril du Conseil d'administration, pour information (AUO).</p> <p>Ce rapport contient des résumés circonstanciés de tous les rapports d'audit interne publiés au cours de l'année précédente ainsi que des informations sur les activités de conseil et les contributions d'AUO, des informations détaillées sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit interne; des résumés des principaux cas ayant fait l'objet d'une enquête menée à terme et des sanctions ou des mesures disciplinaires appliquées; des informations et des analyses sur les données d'expérience issues des enquêtes et sur les cas. La section du rapport</p>	Le rapport annuel d'AUO pour 2017 sera transmis au Conseil d'administration en avril 2018. Cette pratique ne sera pas appliquée de manière rétroactive pour les années antérieures à 2017.	Traitée en 2018 (mesure permanente)	Ce rapport a été transmis au Conseil d'administration pour la première fois à sa session d'avril 2018. AUO a confirmé que les rapports annuels sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance étaient transmis périodiquement au Conseil d'administration pour information.

	<p>traitant des questions soumises à enquête est déjà publiée sur le site web du FIDA. Il est proposé que le rapport annuel d'AJO soit communiqué au Conseil d'administration après son examen par le Comité d'audit. Les réactions et commentaires du Comité seraient transmis au Conseil dans le rapport du président du Comité. L'option recommandée n'est pas de diffuser le rapport, mais plutôt de le transmettre en accès restreint au Conseil.</p>			
18	<p>Fournir aux représentants au Conseil d'administration, sur demande, un accès aux rapports d'audit interne (AJO).</p> <p>Il est proposé que les représentants au Conseil aient la possibilité d'accéder aux rapports d'audit interne. Il est également proposé que la demande d'accès soit traitée par le président du Comité d'audit, qui peut exiger que le rapport soit examiné par le Comité d'audit (si cela n'a pas déjà été fait). En outre, lorsque l'accès est autorisé, les représentants au Conseil doivent être soumis à la même obligation de confidentialité que celle qui s'applique aux membres du Comité d'audit.</p> <p>La décision d'autoriser ou non l'accès aux documents restreints du Comité d'audit devrait être prise après examen attentif par le Conseil d'administration des points suivants: i) nécessité pour le demandeur d'accéder à des informations spécifiques; ii) régime de confidentialité qui s'applique aux informations en question.</p>	<p>Il est proposé que les représentants au Conseil d'administration aient la possibilité d'accéder aux rapports d'audit interne sur demande à partir d'avril 2018, sur la base des rapports d'audit interne figurant dans le rapport annuel d'AJO pour 2017 (à transmettre au Conseil en avril 2018). Il n'est pas proposé d'application rétroactive de cette pratique. La version révisée de la procédure à suivre par les représentants au Conseil pour accéder à ces rapports sera proposée pour confirmation au Conseil en avril 2018 dans le cadre de la Charte révisée d'AJO.</p>	<p>Traitée en 2018 (mesure permanente)</p>	<p>Les représentants au Conseil d'administration ont accès "sur demande" aux rapports d'audit interne depuis le 14 février 2018 sur le site web du Comité d'audit.</p> <p>AJO a confirmé que lesdits rapports étaient régulièrement mis à la disposition des représentants.</p>
19	<p>Informations supplémentaires à fournir au Comité d'audit sur les causes des enquêtes et des sanctions (AJO).</p> <p>Des détails supplémentaires sur les faiblesses du contrôle ou d'autres causes potentielles d'actes répréhensibles corroborés seront fournis dans le rapport annuel d'AJO. AJO fournira également des détails supplémentaires, sur demande, au Comité d'audit en session à huis clos. Toute autre information diffusée sera divulguée dans le plein respect des obligations de confidentialité, de sécurité et de sûreté.</p>	<p>Cette pratique sera introduite dans le rapport annuel d'AJO pour 2017, qui sera communiqué au Comité d'audit en mars/avril 2018.</p>	<p>Traitée en 2018 (mesure permanente)</p>	<p>Des informations supplémentaires sur les causes des enquêtes et des sanctions ont été fournies dans le rapport annuel sur les activités d'AJO et dans le rapport de situation présentés aux réunions du Comité d'audit qui se sont tenues en mars et septembre 2018, ainsi que dans un exposé à la réunion de novembre. Des informations similaires sont encore fournies à chaque réunion du Comité d'audit.</p>
20	<p>Adresser une note aux États membres du FIDA énonçant de nouveau les informations mises à la disposition du public à partir de sources du FIDA (Bureau du Secrétaire [SEC]).</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Exécutée en 2018</p>	<p>Cette note a été adressée en novembre 2017 et elle est disponible sur le site web du FIDA.</p>

21	<p>Ouvrir plus largement l'accès à la documentation provenant des Coordonnateurs et amis (SEC).</p> <p>Les notes des réunions des Coordonnateurs et amis seront rendues publiques, à moins que les Coordonnateurs ne demandent que l'accès soit limité à des réunions spécifiques.</p>	<p>Mesure à mettre en œuvre à partir de la première réunion des Coordonnateurs et amis en 2018.</p>	<p>Traitée en 2018 (mesure permanente)</p>	<p>Ces notes ont été rendues publiques à partir de janvier 2018.</p> <p>AUO a confirmé que cette pratique était régulièrement appliquée.</p>
22	<p>Rendre publiques les remarques liminaires et conclusives du Président aux sessions du Conseil d'administration (SEC).</p> <p>Les remarques liminaires et conclusives du Président feront l'objet d'une diffusion publique, pour information, dans les langues officielles du FIDA.</p>	<p>À partir de la cent vingt-deuxième session du Conseil, en décembre 2017.</p>	<p>Traitée en 2018 (mesure permanente)</p>	<p>Les remarques liminaires et conclusives du Président sont rendues publiques depuis la session de décembre 2017 du Conseil d'administration.</p> <p>AUO a confirmé la poursuite de cette pratique.</p>